



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentant-e-s des médias

Excédent de charges de 3,2 millions au budget 2018

## **Volonté d'investir malgré un contexte difficile**

**Le budget 2018 de la Ville de Neuchâtel, présenté ce mardi devant la presse par le Conseil communal, est le premier du programme politique 2018-2021. Il a été élaboré avec prudence, en tenant compte du contexte financier difficile, mais aussi de la volonté de poursuivre le développement de la ville. Le budget prévoit ainsi des investissements importants, à hauteur de 43,7 millions de francs, notamment pour assurer l'entretien et la mise en valeur du patrimoine. Le compte de fonctionnement prévoit un excédent de charges de 3,2 millions de francs. Des efforts d'optimisation, portant sur 6,1 millions, ont été consentis pour adapter les charges aux recettes, les décisions fiscales cantonales pesant toujours plus lourdement sur les finances de la Ville.**

En présentant *in corpore* son budget 2018 devant la presse, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a réaffirmé sa volonté de poursuivre une dynamique innovante, positive et constructive, tout en maîtrisant ses dépenses et en optimisant ses ressources. Le contexte financier, en particulier sur le plan cantonal, est en effet source d'inquiétudes: « Notre Ville devra faire face à d'importants défis, tels que la réforme de la péréquation des charges ou les vellétés du Conseil d'Etat de confisquer 2 points d'impôts en 2018 et 4 en 2019 pour assainir les finances cantonales », a précisé le président du Conseil communal et directeur des Finances Fabio Bongiovanni.

Tout en poursuivant une gestion rigoureuse, au terme d'une réflexion visant l'équilibre entre les moyens et les objectifs à atteindre, le Conseil communal a néanmoins manifesté sa volonté d'investir, dans le souci de doter la ville des infrastructures et prestations nécessaires à son développement et d'entretenir son patrimoine.

### **43,7 millions d'investissements**

Ainsi, les investissements bruts prévus pour 2018 atteignent 43,7 millions de francs (dont 12,8 millions financés par des taxes, comme les déchets, l'épuration ou les ports). Une moitié de ces montants ont déjà été votés par le Conseil général. Il s'agit notamment de la transformation de l'immeuble sis Maximilien-de-Meuron 6 en collège (9 millions), de la poursuite des travaux de restauration de la Collégiale (3,6 millions) et du Musée d'ethnographie (3 millions), du réaménagement des Jeunes-Rives (1

million), des nouvelles infrastructures du cimetière de Beauregard (2 millions) ou de la rénovation de la station de traitement de Champ-Bougin (5 millions). Parmi les nouveaux investissements qui devront faire l'objet de demandes de crédit, on peut citer la pose de bornes en zone piétonne (2 millions) ou le traitement des micropolluants à la Step (1 million). A noter que les dispositions réglementaires en matière d'autofinancement sont pleinement respectées.

### **Diminution des charges**

Le compte de fonctionnement, de son côté, présente un déficit de 3,2 millions de francs. Les charges globales sont en diminution de 0,7%, fruit d'une volonté marquée de contenir les dépenses au profit d'investissements d'avenir. Dans la catégorie « biens, services et autres », les charges sont même en recul de 5,7%, soit de 3 millions de francs, à la suite de diverses mesures de réduction des coûts. Du côté des revenus, on note une relative stabilité des recettes fiscales (146 millions de francs), mais le report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers prive la Ville de quelque 4 millions de francs. La répartition de l'impôt entre le canton et la ville est de 124/76 points, alors qu'elle était de 120/80 au budget 2017.

Des prélèvements aux fonds (en particulier mesures d'agglomération et réserve conjoncturelle), alimentés de manière importante au cours des dernières années, doivent permettre de poursuivre le développement de la commune tout en atténuant les impacts financiers dus aux fluctuations économiques, aux réformes fiscales cantonales ou aux reports de charge. La fortune nette devrait s'établir à 48 millions de francs et la dette se fixer à 329 millions de francs (+4,5%), sans conséquence sur la charge d'intérêts, puisque les taux restent historiquement bas. Les fonds et réserves se montaient à 321 millions de francs à fin 2016.

### **Processus d'optimisation à poursuivre**

« La poursuite du processus d'optimisation des charges et des recettes, visant à assurer un équilibre durable de nos budgets futurs, reste indispensable, dans un contexte cantonal qui verra les budgets des communes s'alourdir par des facteurs non-maîtrisables », a ajouté Fabio Bongiovanni. « Mais le Conseil communal entend tout mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité de notre ville et continuer d'affirmer son rôle moteur de l'agglomération. »

Neuchâtel, le 7 novembre 2017

Le Conseil communal

#### **Renseignements complémentaires:**

Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, ☎ 032 717 71 01, courriel: [fabio.bongiovanni@ne.ch](mailto:fabio.bongiovanni@ne.ch)

Gérard Blandenier, chef du service financier, ☎ 032 717 71 21, courriel: [gerard.blandenier@ne.ch](mailto:gerard.blandenier@ne.ch)